Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Publié le 12/07/2023
ID : 044-200067635-20230712-07_2023_13-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 12 juillet 2023

07.2023-13	**PATRIMOINE** **Marché à procédure adaptée « Travaux de maçonnerie pour modification du quai de déchargement de l'espace culturel le Quatrain à Haute-Goulaine »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour des travaux de maçonnerie afin de modifier le quai de déchargement du Quatrain à Haute-Goulaine en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

Considérant que la société COULON FRERES, sise ZA de la Malvineuse - 3 impasse des Entrepreneurs à Monnières (44690), dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour les travaux de maçonnerie nécessaires à la modification du quai de déchargement de l'espace culturel le Quatrain à Haute-Goulaine, avec la société COULON FRERES, sise ZA de la Malvineuse - 3 impasse des Entrepreneurs à Monnières (44690), pour un montant de 6 660,00€ H.T. soit 7 992,00 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 12/07/2023
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président